



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
04 Décembre 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
04 Décembre 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. BOUCHONNET, M. GATTEFIN à M. SALAK, M. MEUNIER à M. PATIN, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

149-2024 – ELECTION DE LA ROSIERE 2025 ET VOTE DU TROUSSEAU

9.1.5 Divers

Mme FOURNIER présente ce dossier

Trois jeunes filles ont présenté leur candidature à l'élection de la Rosière 2025.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 28 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 02 décembre 2024,

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Obtient

- Iris POIRIER ————— 2 voix
- Noëly SCHAEVERBEKE ——— 16 voix
- Maëlle BILLON ————— 9 voix

Noëly SCHAEVERBEKE ayant obtenu le plus grand nombre de voix est déclarée élue Rosière 2025.

Montant de la somme allouée à la Rosière pour l'achat de son trousseau

Chaque année le Conseil Municipal vote le montant alloué à la Rosière pour son trousseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que la commune acquittera directement auprès des fournisseurs les factures d'achats effectués par la Rosière pour sa tenue, chaussures, robe et accessoires, à hauteur d'un montant maximum de 1 300 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 13 / Décembre / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>